

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><b>VILLE DE LACHAPELLE-SAINT-PIERRE</b></p> <p>Département de l'OISE</p> <p>Arrondissement de Beauvais</p> <p><b><u>COMPTE RENDU DU</u></b></p> <p><b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Compte-rendu n° : 005 - 2021</b></p> <p><b>Du : jeudi 9 septembre 2021</b></p> <p>Convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2021</p>
---	--

L'an deux mil vingt et un le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

**Présent(s)** : M. Pascal POULET, M. Fabrice CAMOIT, M. Patrice CANTRELLE, Mme Daniela DJORDJEVIC, Mme Valérie FAUCHER, M. Jean-Claude GOFFARD, Mme Krystina JOUANNE, M. Frédéric LEMAITRE, Mme Isabelle MERCIER, M. Fabrice PICARD, Mme Nadia PINTE, M. Marc RABASTE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : M. DREUX à M. POULET  
M. PETIT à Mme PINTE

**Absent(s) excusé(s)** : M. Jean-François DREUX, M. Steve PETIT

Mme Isabelle MERCIER a été nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales

### **LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, afin de traiter la réaffectation d'une parcelle communale : 288 rue du Bois Morel. Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité

#### **Ordre du jour modifié**

- 1 – Réaffectation du terrain communal : 288 rue du Bois Morel
- 2 – Mise en vente du terrain communal : 288 rue du Bois Morel
- 3 – Achat du terrain pour un montant de 104.000 €
- 4 – Demande de subventions ; aménagement du terrain
- 5 – Subvention école dans le cadre du plan de relance
- 6 – Aménagement du carrefour : rue de Novillers et rue de la haute Borne
- 7 – Questions diverses

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2021**

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité

#### **1 – REAFFECTATION DU TERRAIN COMMUNAL : 288 rue du Bois Morel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le terrain communal cadastré section B n° 802, rue du bois Morel d'une surface de 1.119 m2 avait été déclassé lors d'une délibération en date du 19 décembre 2017.

Afin de pouvoir aliéner ce bien, il est nécessaire de le réaffecter dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide :

- De réaffecter cette parcelle dans le domaine privé de la commune.

## **2 – MISE EN VENTE DU TERRAIN COMMUNAL : 288 rue du Bois Morel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 7 juin 2021, il a été décidé à l'unanimité la vente du terrain communal cadastré section B n° 802 d'une superficie de 1.119 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2021, et faisant suite à une série d'entrevues, M. et Mme Stéphane DUVAL, ont émis le souhait d'acquérir cette parcelle, contiguë à leur propriété située 605 rue du Bois Morel pour un montant de cent dix mille euros (110.000,00 €).

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'aliéner la parcelle cadastrée section B n° 802 pour un montant de 110.000,00 € à M. et Mme Stéphane DUVAL,
- AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces du dossier
- DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant

## **3 – ACHAT DU TERRAIN POUR UN MONTANT DE 104.000 €**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la commune a exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles lieudit « Gauthier » :

- Cadastree section B n° 482 d'une surface de 855 m<sup>2</sup>
- Cadastree section ZB n° 86 lieu-dit « la grande pièce de la ferme » d'une surface de 23 m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 878 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de cent mille euros (100.000,00 €) plus les frais afférents à cet acte évalués à la somme de deux mille quatre cents euros (2.400,00 €).

Coût total de l'achat : cent deux mille quatre cent euros (102.400,00 €)

Les projets sur ces parcelles sont :

- Augmenter la largeur de la sente R. Druon et permettre ainsi l'accès sécurisé aux véhicules de sécurité pompier, gendarmerie, ambulance ... qui auraient à intervenir lors de manifestations sur le stade municipal
- Création d'un chemin piétonnier entre la salle R. Druon et les infrastructures sportives.
- Création d'un espace vert avec jeux pour enfants
- Création de places de parking améliorant ainsi la sécurité routière de la rue du bois Morel lors des manifestations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE favorablement sur l'acquisition de cette parcelle,
- AUTORISE M. Le Maire à signer l'acte notarié correspondant

#### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION : AMENAGEMENT DU TERRAIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revenir sur cette question lors d'un prochain conseil. En effet, une étude devra être faite sur des projets abordés au point n°3, et suite à celle-ci, des demandes de subventions pourront être faites auprès du Conseil Départemental et des services de l'Etat.

#### **5 – SUBVENTION ECOLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame LEDUC, Directrice de l'école communale, a répondu à un appel à projet auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Elle a ainsi déposé un projet pour financer un tableau blanc interactif avec vidéoprojecteur.

Le devis de la société Aratice s'élève à 3.545,74 € TTC, la subvention accordée est de 2.700,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de signer la convention de financement avec la région académique de Hauts-de-France.
- DECIDE de demander le versement de cette subvention.
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents référents à ce dossier

#### **6 – AMENAGEMENT DU CARREFOUR : RUE DE NOVILLERS ET RUE DE LA HAUTE BORNE**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, qu'il serait souhaitable, et afin d'agrandir le carrefour rue de Novillers / rue de la haute Borne, d'acquérir environ 15 m<sup>2</sup> sur la parcelle de M. GROS, actuellement en vente. Soit environ 3 mètres sur la route de Novillers et 10 mètres sur la route de la Haute borne.

Cet achat est justifié par le fait qu'il est envisagé d'aménager cet angle de rue pour faciliter le passage des bus, des camions et des engins agricoles.

Le montant de cette acquisition serait d'environ de 4.000,00 € y compris le bornage.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de l'achat de cette petite parcelle
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents référents à ce dossier

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de gravillonnage : M. le Maire fait un historique des travaux de gravillonnages qui ont été réalisés cet été ; rue de Novillers, rue de Richemont et rue de la Haute Borne. Ces travaux n'ont pas été faits dans de bonnes conditions climatiques, après plusieurs échanges avec la Société COLAS, une réunion est prévue lundi 13 septembre, avec également Mme Lefevre, de la Communauté de Communes de la Thelloise.

Néanmoins des réserves seront notifiées sur la réception de chantier.

La demande de subvention afférant à ces travaux d'un montant de 22.000 € va être faite.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- Suite aux gros orages du mois de juillet, la commune a été placée en catastrophe naturelle. De gros problèmes de circulation des eaux pluviales avec également des assainissements qui refoulent ont été constatés, ces sujets ont été abordés avec les services de la Communauté de Communes.
- La commune devra rembourser aux services de l'Etat, la somme de 3.238,89 €. Somme qui a été versée à la commune pour le contrat aidé de Mme Sophie COUVREUR, mais le contrat n'est pas allé à son terme cette situation date de 2007.
- Il n'y a jamais eu d'accord signé entre monsieur le Maire et les gens du voyage, lors de leur installation sur un terrain privé au hameau de Richemont, le 29 aout dernier, ces personnes devraient partir le 12 septembre prochain.
- Les travaux d'enlèvement des poteaux par la société Eiffage devraient reprendre prochainement, la société Orange ayant terminé le transfert de son infrastructure
- Des problèmes de vitesse sont régulièrement signalés dans les rues, des rodéos motos et scooter. La gendarmerie de Noailles a été informée de ces problèmes, en effet des adolescents prennent des risques et en font prendre aux automobilistes en remontant le sens interdit de la rue de Chambly et en traversant le carrefour sans prendre de précautions. (vélos, patinettes électriques ...)
- Une société d'assurance a pris contact avec M. le maire, pour un projet de mutuelle communale. D'autres sociétés seront contactées.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DJORDJEVIC, concernant la délégation de service public qui sera attribuée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le périscolaire et la garderie.

3 dossiers ont été retirés sur la plateforme des marchés publics

1 seule réponse a été déposée.

L'ouverture des plis a été réalisée le 30 aout 2021. L'association ILEP a répondu à cet appel d'offres, le dossier est complet, selon la réglementation la délibération, portant sur le choix délégataire et du contrat de concession devra être prise au début du mois de novembre 2021.

Néanmoins, un courrier sera adressé à l'ILEP pour avoir de plus amples informations sur :

- L'accueil des enfants en cas de grève
- La location informatique
- L'erreur de frappe à corriger sur le budget.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 21h20
---

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>POUVOIR</b>
<b>Pascal POULET</b>		
<b>Jean-François DREUX</b>		
<b>Fabrice CAMOIT</b>		
<b>Patrice CANTRELLE</b>		
<b>Fabrice PICARD</b>		
<b>Frédéric LEMAITRE</b>		
<b>Marc RABASTE</b>		
<b>Daniella DJORDJEVIC</b>		
<b>Nadia PINTE</b>		
<b>Krystyna JOUANNE</b>		
<b>Isabelle MERCIER</b>		
<b>Valérie FAUCHER</b>		
<b>Jean-Claude GOFFART</b>		
<b>Steve PETIT</b>		